
CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

pour les années 2011 - 2014

entre



la République et canton de Genève

ci-après *l'Etat de Genève*

représenté par Monsieur Charles Beer,

conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique,

de la culture et du sport



la Ville de Genève

ci-après *la Ville*

représentée par Monsieur Patrice Mugny,

conseiller administratif chargé du Département de la culture

et l'Association Cinéma Tous Ecrans



ci-après *Cinéma Tous Ecrans*

représentée par Monsieur Raymond Vouillamoz, Président

et Madame Claudia Durgnat, Directrice

TABLE DES MATIERES

Titre 1 :	PREAMBULE	3
Titre 2 :	DISPOSITIONS GENERALES	5
Article 1 :	Bases légales et statutaires	5
Article 2 :	Objet de la convention	5
Article 3 :	Cadre de la politique culturelle des collectivités publiques	5
Article 4 :	Statut juridique et buts de l'association Cinéma Tous Ecrans	6
Titre 3 :	ENGAGEMENTS DE CINEMA TOUS ECRANS	7
Article 5 :	Projet artistique et culturel de Cinéma Tous Ecrans	7
Article 6 :	Bénéficiaire direct	8
Article 7 :	Plan financier quadriennal	8
Article 8 :	Reddition des comptes et rapport	8
Article 9 :	Communication et promotion des activités	9
Article 10 :	Gestion du personnel	9
Article 11 :	Système de contrôle interne	9
Article 12 :	Archives	9
Article 13 :	Développement durable	9
Titre 4 :	ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	11
Article 14 :	Liberté artistique et culturelle	10
Article 15 :	Engagements financiers des collectivités publiques	10
Article 16 :	Subventions en nature	10
Article 17 :	Rythme de versement des subventions	10
Titre 5 :	SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS	13
Article 18 :	Objectifs, indicateurs, tableau de bord	12
Article 19 :	Traitement des bénéfiques et des pertes	12
Article 20 :	Echanges d'informations	12
Article 21 :	Modification de la convention	12
Article 22 :	Evaluation	13
Titre 6 :	DISPOSITIONS FINALES	14
Article 23 :	Résiliation	14
Article 24 :	Droit applicable et for	14
Article 25 :	Durée de validité	14
ANNEXES		
Annexe 1 :	Objectifs et activités de Cinéma Tous Ecrans	16
Annexe 2 :	Plan financier quadriennal	26
Annexe 3 :	Tableau de bord	30
Annexe 4 :	Evaluation	30
Annexe 5 :	Adresses des personnes de contact	33
Annexe 6 :	Échéances de la convention	34
Annexe 7 :	Statuts de l'association Cinéma Tous Ecrans	35
Annexe 8 :	Organigramme et structure	40

TITRE 1 : PREAMBULE

L'association Cinéma Tous Ecrans est née en 1995 d'un constat et d'une idée. Le constat : le petit écran pouvait produire des fictions de grande qualité, en prenant exemple sur des grands auteurs comme André Téchiné, Lars Von Trier, Stephen Frears. L'idée : projeter sur grand écran ce qui était produit pour le petit. Ce faisant, Cinéma Tous Ecrans a mis en avant la qualité artistique des films, le talent du réalisateur, avant toute autre considération.

Jusqu'en 2010, Cinéma Tous Ecrans repose ainsi sur ce concept original qui a fait ses preuves pendant 16 ans et a pu montrer à son public, indifféremment, des films réalisés pour le cinéma mais également pour la télévision, le web et même le téléphone mobile. L'année 2005 a été, dans ce sens, un vrai tournant et un premier aboutissement dans la démarche unique du Festival puisque, désormais, des films du petit comme du grand écran se côtoient officiellement dans la Compétition Officielle Internationale.

Cinéma Tous Ecrans a été le premier festival de fiction en Suisse à bénéficier d'un soutien du Programme Media de l'Union Européenne. Cela a contribué à confirmer sa place parmi les festivals nationaux et internationaux qui visent à promouvoir le patrimoine cinématographique suisse et européen, à encourager les films à traverser les frontières et à renforcer la compétitivité du secteur audiovisuel.

Cinéma Tous Ecrans promeut la découverte de nouveaux talents et offre au public une programmation riche et diverse ainsi que des possibilités de rencontres avec des professionnels.

Avec ses différentes plateformes proposées aux professionnels de l'audiovisuel, tels que le Swiss Select Market jusqu'en 2008, les master classes, les colloques internationaux, Cinéma Tous Ecrans a favorisé la mise en réseau de professionnels.

Genève a de nombreux atouts pour initier une telle manifestation. En effet, Genève est l'un des pôles des activités cinématographiques en Suisse. Proportionnellement au nombre d'habitants, le taux de fréquentation du public dans les salles de cinéma est l'un des plus forts d'Europe. Genève concentre en son sein les principales activités liées à l'économie du cinéma et de l'audiovisuel, la production, la distribution et l'exploitation. Elle est également le siège de la Radio-Télévision Suisse Romande. Grâce à son statut de ville internationale, Genève devient naturellement un carrefour privilégié de la cinématographie.

Cinéma Tous Ecrans a pris son autonomie par rapport à Fonction Cinéma (qui demeure partenaire) en 1995. À cette période, le budget s'élevait à 221'000.- avec des subventions de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève respectivement à hauteur de 30'000.-, l'OFC dont la contribution était de 20'000.- et la Fondation Wilsdorf de 25'000.-. À partir de 1996, les contributeurs sont devenus plus nombreux, la SSR SRG idée suisse et la Loterie Romande, notamment, ont contribué à une progression constante des montants alloués. En 1998, le budget a passé à 750'000.- pour atteindre près de 1,5 millions dès 2005.

Basé sur l'expérience des 16 années d'existence de Cinéma Tous Ecrans, la mission du festival dès 2011 est de renforcer sa position dans le paysage audiovisuel actuel. Ceci, afin de mieux présenter et promouvoir les meilleures œuvres dans la production de films indépendants pour le cinéma, la TV, le web et le téléphone portable.

Le double défi incontournable de Cinéma Tous Ecrans, et en particulier de sa partie Nouveaux Écrans, est aussi d'assurer et faire avancer le dialogue entre la tradition ciné télévisuelle et ses valeurs de qualité et de créativité, et toutes les nouvelles formes d'expression audiovisuelle, qui se manifestent de manière croissante dans les nouveaux espaces technologiques et dans les nouvelles générations d'utilisateurs et créateurs.

Cinéma Tous Ecrans donne ainsi l'occasion au public, aux médias ainsi qu'aux professionnels et étudiants dans la branche de découvrir les meilleurs talents et œuvres de fiction de l'année ainsi que les diverses techniques utilisées pour les créer, les produire et les distribuer. Cette approche culturelle et professionnelle est mise en valeur par (1) une compétition organisée dans chacune des catégories afin de déterminer les meilleures créations et productions de l'année dans le court et le long métrage ainsi que dans les films pour les nouveaux écrans et (2) par l'organisation de rencontres, de master classes, de conférences, d'ateliers avec la participation de professionnels de haut niveau dans les branches concernées. CTE est naturellement une plateforme pour le cinéma suisse et genevois et compte soutenir ainsi la création et le développement des idées grâce à l'espace donné aux cinéastes suisses ainsi que les échanges entre eux et d'autres participants venant de l'étranger. D'autre part, le festival entend profiter de la notoriété et la diversité internationale, culturelle et scientifique/technologique de la Ville de Genève et sa région pour la promotion et la visibilité du festival dans le monde, le milieu de la technologie et celui de la création visuelle au niveau international.

La présente convention – contrat de droit public au sens de la LIAF – vise à :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière des collectivités publiques ;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par les collectivités publiques ainsi que le nombre et l'échéance des versements ;
- définir les activités de Cinéma Tous Ecrans ainsi que les conditions de modifications éventuelles de celles-ci ;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de réalisation des activités.

Les parties ont tenu compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration de la convention en appréciant notamment :

- le niveau de financement des collectivités publiques par rapport aux différentes sources de financement de Cinéma Tous Ecrans ;
- l'importance de l'aide financière octroyée par les collectivités publiques ;
- les relations avec les autres instances publiques.

Les parties s'engagent à appliquer et à respecter la présente convention et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Bases légales et statutaires

Les rapports entre les parties sont régis par la présente convention et notamment par les bases légales et statutaires suivantes :

- La loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (LAC ; RSG B 6 05).
- La loi sur l'accès et l'encouragement à la culture, du 20 juin 1996 (LAEC; RSG C 3 05).
- La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993 (LGAF ; RSG D1 05).
- La loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995 (LSGAF ; RSG D1 10).
- La loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF ; D1 11).
- Le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 31 mai 2006 (RIAF ; RSG D1 11.01).
- La loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD ; RSG A2 08).
- La loi sur les archives publiques, du 1^{er} décembre 2000 (LArch ; RSG B2 15).
- La loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21 ; RSG A2 60).
- Le Code civil suisse, art. 60. et suivants (CC ; RS 210).
- Les statuts de Cinéma Tous Ecrans (annexe 7 de la présente convention).

Les annexes 1 à 8 font partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention s'inscrit dans le cadre du programme public de soutien à la culture de la Ville et de l'Etat de Genève. Elle a pour but de régler les relations entre les parties, de clarifier leurs attentes et de faciliter la planification à moyen terme des activités de Cinéma Tous Ecrans, grâce à une prévision financière quadriennale.

Elle confirme que le projet culturel de Cinéma Tous Ecrans (article 5 de la présente convention) correspond à la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève (article 3 de la présente convention), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4 de la présente convention).

Dans la présente convention, les deux collectivités publiques rappellent à Cinéma Tous Ecrans les règles et les délais qui doivent être respectés. Elles soutiennent le projet artistique et culturel de Cinéma Tous Ecrans en lui octroyant des subventions, conformément aux articles 15 et 16 de la présente convention, sous réserve de l'approbation des budgets respectifs de la Ville et de l'Etat de Genève par le Conseil municipal et le Grand Conseil. En contrepartie, Cinéma Tous Ecrans s'engage à réaliser les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention et à respecter tous les engagements qu'elle a pris par la signature de cette convention.

Article 3 : Cadre de la politique culturelle des collectivités publiques

Les collectivités publiques soutiennent la création et la diffusion d'œuvres cinématographiques ainsi que les organismes œuvrant dans ce sens. Dans ce domaine, elles portent un intérêt particulier aux actions en faveur de l'accès et de la sensibilisation des publics, notamment des jeunes spectateurs, à une production artistique de qualité, qu'elle soit cinématographique ou télévisuelle.

Les collectivités publiques soutiennent une offre culturelle qui présente des films dont la forme et le contenu sont singuliers et originaux, et qui encourage le public à s'ouvrir à une diversité de cultures et à une diversité de réalités représentées. Elles favorisent également les rencontres entre professionnels d'ici et d'ailleurs, ainsi qu'une mise en perspective de leurs productions.

Dans le cadre de cette politique culturelle, Cinéma Tous Ecrans a trouvé sa place, sa spécificité et a prouvé sa nécessité en favorisant le dialogue entre les différents supports de la création audiovisuelle et en mettant en valeur la réalisation télévisuelle de qualité.

Article 4 : Statut juridique et buts de l'association Cinéma Tous Ecrans

Créée le 27 juin 1997, l'association Cinéma Tous Ecrans est régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse. Elle organise des manifestations afin de promouvoir le cinéma et la création audiovisuelle, quelle que soit son origine. Elle peut, à cette fin, établir et poursuivre des relations avec tous les représentants professionnels de l'exploitation, de la distribution, de la production, de la réalisation et de l'animation cinématographique et audiovisuelle. Elle a pour but de rapprocher le cinéma et la télévision dans l'intérêt du cinéma d'auteur et de la création audiovisuelle. L'association organise chaque année le festival *Cinéma Tous Ecrans / Rencontres Internationales du Film*. Cette association n'a pas de but lucratif.

TITRE 3 : ENGAGEMENTS DE CINEMA TOUS ECRANS

Article 5 : Projet artistique et culturel de Cinéma Tous Ecrans

Concept artistique

Cinéma Tous Ecrans, « *A chaque écran son histoire* » est une rencontre entre le cinéma, la télévision et les nouveaux écrans, un panorama de la fiction contemporaine à l'échelle internationale, portant un regard privilégié sur 1. les nouvelles technologies et les techniques d'écriture relatives aux différents supports, 2. la multiplicité des écrans créateurs d'imaginaire, avec pour devise la qualité artistique de l'œuvre et 3. des liens avec d'autres formes d'art liées au cinéma (par ex. la musique en 2010). Le Festival se déroule généralement au Grütli, début novembre, sur une période de 6 ou 7 jours.

Le festival Cinéma Tous Ecrans sur le plan genevois et national

Pour Cinéma Tous Ecrans il est essentiel de promouvoir les films genevois et suisses. Ces œuvres doivent se confronter aux sélections internationales pour mettre en valeur le cinéma genevois et national. Cinéma Tous Ecrans s'est associé pour cela et au fil des années avec Fonction : Cinéma, la SRG-SSR Idée Suisse, la TSR, la SF et la RTSI.

Le festival Cinéma Tous Ecrans sur le plan européen et international

Si le festival Cinéma Tous Ecrans a rapidement acquis une notoriété européenne et internationale c'est parce que dès sa première édition, il a collaboré avec les chaînes TV du monde entier (HBO, BBC, ZDF, RAI, RTBF, ARTE, France Télévisions, etc.). Il est utile de rappeler ici que toutes ces chaînes coproduisent et financent aussi bien des films pour la télévision que pour le cinéma ou même le web. Cinéma Tous Ecrans bénéficie d'une importante couverture médiatique.

Le programme

Outre la compétition officielle, les autres formats sont également très bien représentés, puisque Cinéma Tous Ecrans propose chaque année un aperçu très large de la production actuelle avec, notamment, des sections telles que les séries TV, les séries pour le web, des films pour les téléphones portables, les courts-métrages en compétition internationale (incluant les réalisateurs genevois et suisses), Grands Cinéastes sur petit écran, Rétrospectives et Hommages et rencontres avec des cinéastes autres créateurs liés au monde du cinéma (par ex. compositeurs de musique de films).

Le prolongement professionnel

Le concept du festival Cinéma Tous Ecrans consiste à dire que produire et réaliser n'est pas suffisant. Le Festival représente le prolongement nécessaire à la phase de fabrication d'un film et se concentre sur la narration en tant que dénominateur commun entre tous les écrans. Cinéma Tous Ecrans permet aux réalisateurs suisses et étrangers de présenter et profiler leurs films et séries TV au travers de ses canaux qui incluent: 1. les professionnels du milieu de l'audiovisuel, 2. les médias (presse écrite, TVs/radios, 3. le site du festival et les sites de réseaux sociaux, 4. au grand public et 5. Aux étudiants. Ce qui favorise leur diffusion, leur distribution, mais également la multiplication des rencontres avec les différents acteurs de la profession en vue d'initier et de développer de nouveaux projets. En organisant conférences et colloques nationaux et internationaux en lien avec l'actualité et le développement des nouvelles technologies numériques et leur implication pour la production, la promotion et la distribution de films, le festival participe activement à la mise en réseau des professionnels et la compréhension de l'évolution du langage cinématographique.

Le projet artistique et culturel de Cinéma Tout Ecran est décrit, de manière détaillée, à l'annexe 1 de la présente convention. Et il est prévu d'augmenter les subventions de l'Etat de Genève pour les activités pédagogiques dès 2011 (cf. article 15).

Article 6 : Bénéficiaire direct

L'association Cinéma Tous Ecrans s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Conformément à l'article 8 de la LIAF, Cinéma Tous Ecrans s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et de l'Etat de Genève.

Article 7 : Plan financier quadriennal

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités de Cinéma Tous Ecrans figure à l'annexe 2 de la présente convention. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités.

Le 31 octobre 2013 au plus tard, Cinéma Tous Ecrans fournira à la Ville et à l'Etat de Genève un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2015-2018).

Cinéma Tous Ecrans a l'obligation de parvenir à l'équilibre de ses comptes à l'issue de la période quadriennale. Si elle constate un déficit à la fin de l'avant-dernière année de validité de la convention, Cinéma Tous Ecrans prépare un programme d'activités et un budget pour la dernière année qui permettent de le combler.

Article 8 : Reddition des comptes et rapport

Chaque année, au plus tard le 15 mars, Cinéma Tous Ecrans fournit à la Ville et à l'Etat de Genève :

- ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC et à la directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord (annexe 3) avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel de Cinéma Tous Ecrans prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et à l'Etat de Genève au plus tard le 30 avril.

La Ville et l'Etat de Genève procèdent ensuite à leur propre contrôle et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

Article 9 : Communication et promotion des activités

Les activités de Cinéma Tous Ecrans font l'objet d'une promotion globale, effectuée sous sa propre responsabilité.

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Cinéma Tous Ecrans auprès du public ou des médias en relation avec les activités définies à l'article 5 doit comporter la mention "Avec le soutien de la Ville de Genève et de la République et canton de Genève".

Les armoiries de l'Etat de Genève et le logo de la Ville doivent figurer de manière visible sur tout support promotionnel produit par Cinéma Tous Ecrans si les logos d'autres partenaires sont présents.

Article 10 : Gestion du personnel

Cinéma Tous Ecrans est tenue d'observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

Article 11 : Système de contrôle interne

Cinéma Tous Ecrans a un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure, conformément à la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D1 10).

Article 12 : Archives

Afin d'assurer une conservation de ses documents ayant une valeur archivistique, Cinéma Tous Ecrans s'engage à :

- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives, à savoir l'ensemble des documents utiles à la gestion courante des affaires ;
- ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable ;
- constituer les archives historiques, à savoir l'ensemble des documents qui sont conservés en raison de leur valeur archivistique ;
- conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

Cinéma Tous Ecrans peut demander l'aide du Service des archives de la Ville de Genève et de l'archiviste du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour déterminer quels documents ont une valeur archivistique durable. Par le biais d'une convention séparée, il peut également déposer ou donner ses archives à la Ville de Genève ou aux archives d'Etat qui les conserveront au nom des deux collectivités publiques.

Article 13 : Développement durable

Cinéma Tous Ecrans s'engage à utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Elle ne fera pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues. Elle veillera dans sa gestion à respecter au mieux les principes du développement durable. Elle favorisera l'accessibilité aux différentes catégories de publics, notamment les personnes en situation de handicap, en coordination avec les collectivités publiques.

TITRE 4 : ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Article 14 : Liberté artistique et culturelle

Cinéma Tous Ecrans est autonome quant au choix de sa programmation artistique, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec son projet artistique et culturel décrit à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans les choix des films sélectionnés et des thèmes des colloques.

Article 15 : Engagements financiers des collectivités publiques

La Ville s'engage à verser un montant total de 1'340'000 francs pour les années 2011 à 2014, soit une subvention annuelle de 335'000 francs.

L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 720'000 francs pour les années 2011 à 2014, soit une subvention annuelle de 180'000 francs.

Les montants sont versés sous réserve du vote annuel des budgets respectifs de la Ville et de l'Etat de Genève par le Conseil municipal et le Grand Conseil, ainsi que d'évènements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Article 16 : Subventions en nature

La Ville met gracieusement à la disposition conjointe de Cinéma Tous Ecrans et du Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) des bureaux sis à la Maison des arts du Grütli. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la Ville et les deux bénéficiaires. La valeur locative de ces locaux est estimée à 16'735 francs (valeur 2011), soit 8'368 francs par association. Ce montant sera indexé chaque année en fonction des informations fournies par la Gérance immobilière municipale.

Pour la durée du Festival, la Ville met à disposition de Cinéma Tous Ecrans les salles de projection et les locaux communs du Grütli, sous réserve d'accords avec les associations qui en bénéficient durant le reste de l'année.

La Ville peut accorder un soutien à Cinéma Tous Ecrans pour l'organisation d'une réception. Ce soutien doit faire l'objet d'une décision du Conseil administratif, suite à une demande écrite que lui aura adressée Cinéma Tous Ecrans.

La Ville peut prêter gratuitement du matériel audiovisuel à Cinéma Tous Ecrans. Ces prêts doivent faire l'objet d'une décision du Centre multimédia, suite à une demande écrite que lui aura adressée Cinéma Tous Ecrans.

La Ville peut mettre gratuitement à disposition de Cinéma Tous Ecrans des emplacements d'affichage sur les colonnes Morris. La mise à disposition de ces emplacements doit faire l'objet d'une décision du Service de la promotion culturelle, suite à une demande écrite que lui aura adressée Cinéma Tous Ecrans.

La valeur de tout autre apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les collectivités publiques à Cinéma Tous Ecrans et doit figurer dans ses comptes.

Article 17 : Rythme de versement des subventions

Les contributions de la Ville sont versées en quatre fois, soit aux mois de janvier, avril, juillet et septembre. Chaque versement représente le quart de la subvention annuelle. Le dernier versement est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente.

Les contributions de l'Etat de Genève sont versées en deux fois, soit aux mois de janvier et juillet. Chaque versement représente la moitié de la subvention annuelle. Le dernier versement est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente.

En cas de refus du budget annuel de la Ville ou de l'Etat de Genève par le Conseil municipal ou par le Grand Conseil, les paiements de la Ville ou de l'Etat de Genève sont effectués en conformité avec la loi dite des douzièmes provisoires.

TITRE 5 : SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS

Article 18 : Objectifs, indicateurs, tableau de bord

Les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention sont traduites en objectifs, dont la réalisation est mesurée par des indicateurs.

Le tableau de bord établissant la synthèse des objectifs et indicateurs figure à l'annexe 3 de la présente convention. Il est rempli par Cinéma Tous Ecrans et remis aux collectivités publiques au plus tard le 15 mars de chaque année.

Article 19 : Traitement des bénéfices et des pertes

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel, établi conformément à l'article 8, est réparti entre la Ville, l'Etat de Genève et Cinéma Tous Ecrans, selon la clé définie au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de Cinéma Tous Ecrans. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention". La part conservée par Cinéma Tous Ecrans est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subventions non dépensée" figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé définie au présent article et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

Cinéma Tous Ecrans conserve 70 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre l'Etat de Genève et la Ville au pro rata de leur financement.

A l'échéance de la convention, Cinéma Tous Ecrans conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux collectivités publiques. Cinéma Tous Ecrans assume également ses éventuelles pertes reportées.

Article 20 : Echanges d'informations

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à l'application de la présente convention.

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes de contact dont les adresses figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Article 21 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention sera négociée entre les parties et devra faire l'objet d'un avenant écrit, dans le respect de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF).

En cas d'événements exceptionnels préteritant la poursuite des activités de Cinéma Tous Ecrans ou la réalisation de la présente convention, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre. Les décisions prises d'entente entre les parties feront l'objet d'un accord écrit.

Article 22 : Evaluation

Les personnes de contact mentionnées à l'annexe 5 de la présente convention :

- veillent à l'application de la convention ;
- évaluent les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'activités annuel établi par Cinéma Tous Ecrans.

Les parties commencent l'évaluation de la convention un an avant son terme, soit en janvier 2014. L'évaluation doit se faire conformément aux directives données à l'annexe 4 de la présente convention. L'évaluation doit être prête au plus tard en juin 2014. Les résultats seront consignés dans un rapport qui servira de base de discussion pour un éventuel renouvellement de la convention.

TITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Article 23 : Résiliation

Le Conseil d'Etat et le Conseiller administratif en charge du département de la culture peuvent résilier la convention et exiger la restitution en tout ou partie de l'aide financière lorsque :

- a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue ;
- b) Cinéma Tous Ecrans n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure ;
- c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

Dans les cas précités, la résiliation a lieu moyennant un préavis de 2 mois pour la fin d'un mois. Dans les autres cas, la résiliation se fait dans un délai de 6 mois comptant pour la fin d'une année.

Toute résiliation doit s'effectuer par écrit.

Article 24 : Droit applicable et for

La présente convention est soumise au droit suisse.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.

A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la chambre administrative de la cour de justice.

Article 25 : Durée de validité

La présente convention entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2011. Elle est conclue pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Elle est ratifiée par le Conseil d'Etat par voie d'Arrêté.

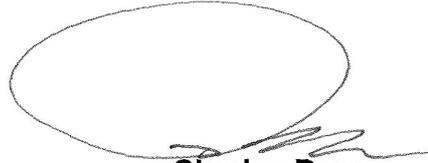
Fait à Genève le 30 mai 2011 en trois exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :



Patrice Mugny
conseiller administratif
chargé du département de la culture

Pour la République et Canton de Genève :

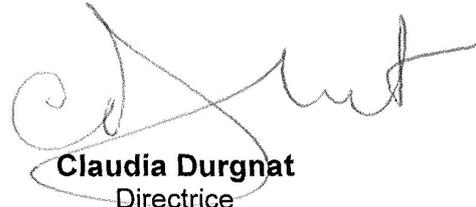


Charles Beer
conseiller d'Etat
chargé du département de l'instruction
publique, de la culture et du sport

Pour Cinéma Tous Ecrans :



Raymond Vouillamoz
Président



Claudia Durnat
Directrice

ANNEXES

Annexe 1 : Objectifs et activités de Cinéma Tous Ecrans

Le Festival *Cinéma Tous Ecrans, A chaque écran son histoire*, est un carrefour entre le cinéma, la télévision, le web, l'écran mobile, l'iPad, les écrans urbains et la vidéo interactive. Il propose une compétition de films de fictions contemporaines à l'échelle internationale (courts et longs métrages), des projections thématiques ainsi que des rencontres avec les cinéastes et les professionnels du monde de l'audiovisuel.

Depuis 2010, c'est Claudia Durnat qui pilote le festival après les 15 éditions de Léo Kaneman. La nouvelle directrice a proposé d'opérer une transition sur trois ans afin de restructurer la manifestation, concevoir son futur afin de lui donner de l'ampleur. Cette restructuration progressive comprend :

- une architecture de la manifestation selon les normes professionnelles internationales
- un concept artistique ainsi que les thèmes transversaux au sein des écrans
- un espace d'échanges reconnu dans la production de films, avec un focus particulier pour les nouveaux médias.

Il s'agit de renforcer la promotion du *grand cinéma* et les œuvres pour la télévision tout en innovant dans l'univers cinématographique et audiovisuel en Suisse avec les *Nouveaux Ecrans*. Ceci, en présentant des œuvres et des projets inédits dans le monde du film de fiction (par ex. *Touching Stories* pour l'iPad ou la série *Addicts d'arte*).

Le festival se veut être en phase avec l'actualité audiovisuelle ainsi que l'évolution du langage cinématographique en fonction de tous les types de support et tous les types de publics. La mission du Festival est de s'adresser à tous, d'attirer un large public, grâce à la diversité des écrans et la variété des programmes dans le domaine de la fiction.

CTE est un festival suisse unique en son genre pour explorer, découvrir, apprécier, apprendre, partager. Son ambition est d'offrir un terrain d'échange et de réflexion en présence de personnalités importantes dans les domaines du film "Tous Ecrans" en se concentrant sur leur travail et non sur leur célébrité (par ex. Alexandre Desplat en 2010).

Pour amorcer le changement de Cinéma Tous Ecrans, la devise du festival est désormais devenue : ***A chaque écran son histoire***, formule qui condense la nouvelle ligne directrice du festival autour de la narration. Placer les problématiques narratives au centre du festival avec des conférences et des rencontres est une des spécialisations que prend CTE depuis 2010.

ACTIVITES ET PRIORITES DE CTE 2011-14

1. ADMINISTRATION & ORGANISATION DU FESTIVAL

Suite à une première édition sous la nouvelle direction, les résultats permettent de rectifier l'organigramme, les cahiers des charges et les échanciers par poste et département. Le festival est en mesure à ce jour de planifier une gestion adaptée aux besoins réels de la nouvelle organisation que ce soit au niveau du concept artistique, du budget, de la production, du personnel et du temps de production.

2. AUGMENTATION & ORGANISATION PROGRESSIVE DU BUDGET 2011 - 14

Les développements prévus pour le festival sont :

- lancer un projet Nouveaux Ecrans (avec par ex. l'EPFL ou une organisation internationale 2012-2013)
- proposer une programmation riche et diversifiée tout en incluant le thème de la convergence des écrans
- programmer des événements tout au long de l'année (projections, conférences dès 2011. Par ex. Lift Conférence)
- offrir des programmes annexes tels que la musique qui a connu un grand succès en 2010
- évoluer vers un événement organisé selon des normes communes aux festivals internationaux (accueil, service de presse, enregistrement des films, etc.)
- présenter une manifestation à l'image dynamique telle que celle véhiculée par les nouvelles technologies (écrans, installations déco hi Tech, etc.)
- donner au public un encadrement festif et accueillant dans chacun des deux lieux du festival

Ces nouveaux développements, aujourd'hui essentiels, nécessitent des moyens. Le nouveau budget a été adapté en fonction des éléments suivants :

- postes de programmeurs internes et extérieurs spécialisés par pays, par thème, ou par écran
- poste de coordination des programmes (appelé à travailler sur le développement de la convergence)
- poste de webmaster et de gestion des réseaux sociaux
- une présentation (décor du festival) approprié à la modernité du concept « Tous Ecrans »
- développement de la plateforme professionnelle et notamment du thème "narration" avec conférences et ateliers dans le cadre du festival avec des scénaristes et des organisations pour les scénaristes
- invitations de talents/professionnels internationaux de haut niveau dans le cadre de la programmation et des conférences
- prospection et réseautage en Suisse et à l'étranger.

La stratégie au niveau des partenariats a pu être précisée et permettra de fixer plus précisément le cadre du sponsoring et des échanges.

De même, il s'agit de continuer à élargir le potentiel pour la vente des billets (billets pour les films, événements spéciaux, conférences, etc.); comme initié en 2010 avec les projections/collations pour les aînés (près de 900 entrées financées par Pro Senectute et Banque Raiffeisen).

3. PROGRAMMATION 2011 - 2014

Le concept artistique de Cinéma Tous Ecrans repose sur plusieurs sujets :

- des films plongeant au cœur même des relations humaines dont la mission n'est pas seulement de divertir mais d'inciter à la réflexion
- des films illustrés par l'utilisation ou l'implication des nouvelles technologies
- des films reflétant nos sociétés, avec un accent sur l'évolution (technologique ou autre)

- des films sur le thème de la musique ou qui abordent un angle musical important
- un programme/rétrospective d'un scénariste de cinéma ou de TV réputé(e)
- un thématique annuelle
- un échange avec un festival étranger

L'objectif est de travailler dans le sens d'une programmation accessible à chacun des publics de Cinéma, TVs, Internet, téléphonie mobile et vidéos interactives dans le domaine de la fiction, tout en soulignant les possibilités de la convergence. Favoriser cette convergence devrait permettre de rassembler des publics autour de fictions pour tout support et d'inciter à la découverte de ceux-ci.

Dès 2011, la direction artistique s'oriente sur :

- la déclinaison de thématiques sur différents supports
- les différentes catégories d'écrans

Afin de donner au programme un caractère plus pointu et international, le festival a la volonté de travailler avec des programmeurs spécialisés par régions dans le monde et par thèmes/écrans. Ainsi un nouveau poste sera créé, celui de *Coordination de Programmes "Tous Ecrans"*. Cette personne, appelée à développer le poste de direction artistique, travaillera avec des programmeurs internes ou externes afin de mettre en place un programme de qualité et, dans la mesure de la convergence, cohérent pour le festival en général. Cette cohérence inclut une connaissance des films de "Tous écrans", un intérêt pour le *cross media* ainsi qu'une vision générale ouverte sur le monde et actuelle.

Des cinéastes de toutes les régions du monde auront, comme en 2010, la possibilité de concourir pour le prix du meilleur film ou de présenter leurs œuvres *hors compétition* dans chacune des deux catégories suivantes :

a. Compétition :

- longs-métrages cinéma (tous genres confondus)
- téléfilms
- courts-métrages
- séries TV
- séries et films conçus pour le web
- films ou fictions interactives pour l'iPad
- films mobiles

b. Hors compétition :

- vidéos musique, jeux vidéo et pubs (avec narration ou sur fond cinématographique)
- journée de projections et de discussions sur un concept artistique ou thème de société, illustré de films d'archives et de films actuels (tous écrans confondus) sur le sujet choisi
- journée/soirée thématique avec programme ayant trait à la musique (films + vidéos musique + programme en rapport avec la composition musicale)
- Des soirées dédiées à la RTS, Canal +, TV5 Monde ou arte
- Hommage à une personnalité suisse de renommée dans le cinéma. Par exemple : Arthur Cohn, Freddy Buache (en 2010 Christian Schocher)
- Carte blanche à un cinéaste ou festival international

Présentation du programme et des soirées :

Afin de permettre au public de Cinéma Tous Ecrans de voir une palette variée de films réalisés pour différents écrans (convergence), les programmateurs seront appelés à créer au moins une série de projections « tous écrans » au quotidien (par exemple en projection du soir au festival avec un court-métrage produit pour le web, un court-métrage pour le cinéma ou la TV et un film pour le cinéma ou la télévision). Ceci permettra d'offrir une palette de films "Tous écrans" afin que le public puisse se rendre compte des productions ou des différentes formes de production. D'autres projections seront présentées de manière à être clairement reconnaissables par genres et types de supports de diffusion.

Nouvelle compétition : Suite au développement de la devise de Cinéma Tous Ecrans *A chaque écran son histoire*, un nouveaux prix sera créé en 2011 pour le meilleur scénario.

4. ACCUEIL

Le dédoublement des lieux du festival fut un succès en 2010 avec l'espace **Uptown-Geneva** (à trois arrêts de tram de la Maison des Arts du Grütli). Le festival peut maintenant s'appuyer sur cette expérience et affiner les exigences en matière d'accueil du public et des professionnels (infrastructure).

D'un autre côté, le festival à la **Maison des Arts du Grütli** a malheureusement manqué d'espace pour les rencontres du public avec les réalisateurs/cinéastes. En effet sans la tente du passé (remplacée par Uptown cette année) il n'était pas possible, pour des raisons de sécurité inhérentes au statut de la maison du Grütli, "Monument classé historique" de créer un endroit convivial afin de favoriser les rencontres et discuter des films après les projections. Ceci est en cours d'étude et à revoir pour 2011 avec la nouvelle direction des Cinémas du Grütli (Edouard Waintrop).

A améliorer: une billetterie électronique performante, les informations pour le transport d'un lieu à l'autre, un lieu de rencontre pour les professionnels et les gens du festival au Grütli et, dans la mesure des disponibilités budgétaires, des événements touristiques organisés pour les invités (visite de la ville, du CERN, ballades en bateau, etc.)

5. RECEPTIONS & SOIREES

Le concept ayant été partiellement revu cette année grâce au nouveau lieu de Uptown, CTE continuera de développer les soirées d'Ouverture et de Clôture, de la RTS, de Canal+, et des Nouveaux Ecrans avec le Pacte Multimédia. Aussi, confirmation de l'encadrement du festival avec les soirées Djs, le Screenbar et les afterworks.

6. NOUVEAU à CTE

Journée pour Tous :

L'événement « tous publics » célébrant le monde de l'audiovisuel : Journée du cinéma ouverte à toute la famille, si possible en ouverture du festival. Avec des films pour toute la famille ainsi que des programmes et "événements spéciaux" visant à populariser le cinéma et l'univers du film en général et tenant compte d'un public local et national diversifié. Programmes/événements tels que: ateliers et jeux sur les divers métiers de la télévision, de la radio et du cinéma. La promotion de cette journée est faite au-delà des frontières du

canton de Genève. En 2010, les ateliers ont attiré une centaine d'enfants le dimanche après-midi.

Nouvelle section musique :

A l'image d'un cinéma qui migre d'un écran à un autre dans la marge des réseaux de production traditionnels, la musique au cinéma est mise en valeur à CTE: la musique de film, les documentaires sur la musique, les films racontant la musique et la vie des musiciens attirent d'ailleurs un public de plus en plus nombreux. Grâce à la collaboration d'Alexandre Desplat, qui parraine dorénavant cette section, nous avons mis ce projet sur pied en 2010 avec un programme ayant trait à la musique de films et les films réalisés pour la musique. Cette section a rencontré un grand succès et s'élaborera en plusieurs temps pour célébrer la musique et les compositeurs de musique de films. Nous souhaitons aussi dès 2011, programmer des vidéos de musique narratives.

Développement du thème sur la narration :

Dans l'idée du "parrainage" d'Alexandre Desplat pour la musique au cinéma, crédit incontestable pour CTE et son futur, nous entendons développer d'autres "parrainages" avec des talents et des professionnels de grande renommée dans le monde du cinéma, de la télévision et des Nouveaux Ecrans. En 2011, le but est de se lier avec un scénariste de réputation internationale pour participer au développement de notre nouvelle spécificité dans le domaine de la narration.

7. COLLOQUES, ATELIERS & CONFERENCES

Dans le double but de positionner Cinéma Tous Ecrans comme lieu d'échanges autant que laboratoire de pratiques, plusieurs colloques sont destinés aux professionnels de la branche du cinéma, de la télévision et des nouveaux écrans ainsi qu'aux amateurs de cinéma avertis. Ces colloques, master classes, ateliers et conférences sur le développement et les enjeux actuels de l'audiovisuel représentent des événements à la fois artistiques et professionnels. Les thèmes abordés peuvent être soit d'ordre professionnel, juridique ou technologique. Dès 2010, avec sa devise « A chaque écran son histoire », CTE a mis l'accent sur la narration, un thème qui continue sa route pour les années à venir. Il est aussi important pour le festival d'impliquer la production autant que les auteurs et les interprètes dans ces événements.

Ce département est destiné à évoluer pour les professionnels, les étudiants, ainsi qu'un public amateur grandissant (cinéastes amateurs) et au fil des années à venir, notre but est de faire de ces rencontres des rendez-vous incontournables dans le domaine de l'audiovisuel national et international. (2011-2014)

En 2010, Cinéma Tous Ecrans a organisé/présenté 4 événements pour les professionnels (ouverts au public sur réservation) :

1. Journée entière consacrée au Storytelling interactif
2. Rôle et réalisation, regards croisés (produit et organisé par FOCAL)
3. « Le regards du cinéaste et l'actualité »
4. Master class avec le compositeur Alexandre Desplat

Formation :

Encourager la création artistique pour les cinéastes amateurs

En 2010, des Ateliers pour le « coloring » et « final cut » ont été prévus par Art Computer, Partenaire Associé du Festival au festival, dans le cadre de CTE. Ce type d'ateliers sera reconduit dans le futur.

8. MARKETING & COMMUNICATION

Nos efforts continueront à déterminer au mieux les publics cibles afin d'organiser des stratégies de promotion spécifiques pour: aficionados du cinéma, artistes locaux, cinéastes, communauté locale, écoles, enfants, étudiants, expatriés, familles, aînés, industrie du cinéma, spectateurs des cinémas locaux, touristes. Déterminer les outils promotionnels directement liés à ces publics : autres festivals, commerces locaux, compagnies nationales et internationales, écoles de cinéma et d'art, hôtel (publicité TV et distribution de programme), imprimé, internet, maison de production, marketing de rue, promotion via nos sponsors et partenaires, publications pour les étudiants, radios, TVs, sites sociaux et culturels, autres sites locaux.

Matériel de promotion : continuer à développer les efforts dans la présentation et l'organisation des documents de promotion.

Service de presse : renforcer les rapports avec la presse nationale, européenne, internationale et dans la mesure des possibilités budgétaires, inviter des journalistes étranger/es.

Conférence de presse avancée à 3 semaines avant le festival pour permettre une meilleure promotion du festival et des films/réalisateurs.

www.cinema-tous-ecrans.com et <http://CTE2010.mobi>

Le site du festival étant notre fenêtre sur le monde, il a été entièrement repensé et relooké en 2010. Il est essentiel de continuer à développer cet outil interactif: liens avec des blogs ou des sites tels que facebook, twitter, ASW, netlog, buzznet, filmaffinity, flixster, etc.) Le *web mobile* pour l'accès au programme du festival sur tous les smart phones est aussi une innovation appréciée (5000+ visiteurs).

9. PROGRAMME SCOLAIRE & PEDAGOGIQUE

Le festival en témoigne depuis bientôt 16 ans : les écrans se multiplient dans notre environnement, dans les domaines de la communication, de l'information, des loisirs et à l'école. L'utilisation des écrans dans un objectif pédagogique se révèle de plus en plus féconde, et nous sommes loin d'avoir exploré toutes les possibilités qu'offrent l'Internet, la télévision, les jeux vidéo et surtout le cinéma dans le domaine de l'enseignement.

Le festival porte une attention toute particulière à l'apprentissage et à la formation des jeunes générations. Le programme pédagogique inclus les projections scolaires avec le visionnement des films de la compétition internationale, des séries, des courts métrages et des nouveaux écrans. Le festival établit le programme de la semaine (en lien avec les plans d'études du secondaire I & II) et accueille pendant la semaine les enseignants et les classes inscrites. En général 13 séances sont proposées, dont 5-7 séances en présence du/des réalisateur/s.

La sélection des films est faite par les programmeurs et ensuite contrôlée par un enseignant responsable. Les séances ont lieu dans le courant de la semaine, le matin à 10h et l'après-midi entre 13h30 et 16h30. La séance du matin est gratuite et les autres sont à CHF 5.00 par élève.

D'autre part, CTE continue à compter sur la collaboration d'un Jury des Jeunes (15-16 ans) pour le prix du Jury des jeunes pendant le festival.

Chiffres 2010 pour les scolaires :

- 13 séances proposées, dont 7 séances avec présence du/des réalisateur/s
- 9 classes du CO + 21 classes du PO = total classes : 30
- 111 élèves du CO + 394 élèves du PO
- total élèves = 505 / Total élèves & profs = 549
- taux de remplissage = 16% (sur une base de 3'450 sièges disponibles)

Globalement les séances scolaires continuent de bénéficier d'un intérêt particulier pour les écoles et les enseignants grâce à la diversité des films proposés, la présence de nombreux réalisateurs et la gratuité pour les séances du matin.

Quelques points à revoir en 2011: le relai des informations aux enseignants a été particulièrement complexe pour le festival car depuis janvier 2010, la direction des services de l'enseignement du CO et du PO a radicalisé son système de diffusion de l'information auprès du corps enseignant. Le festival n'a donc cette année, pas été autorisé à contacter directement les secrétariats des écoles et les enseignants. Toute promotion culturelle doit impérativement passer par un service central qui transmet les documents à des représentants d'établissements. Le résultat est que l'information n'a pas toujours passé ou alors trop tardivement. Le festival va donc trouver un moyen pour atteindre les enseignants d'une manière différente. D'autre part la plupart des directions d'écoles limitent dorénavant les sorties des élèves dans le cadre scolaire. Les enseignants doivent justifier ces sorties par un rapport long et laborieux à rédiger, ce qui en décourage plus d'un. Le système d'éclatement des groupes classes ne permet plus de déborder sur les autres heures de cours. La sortie doit s'inscrire dans la plage horaire des cours donnés par le maître. Impossible pour les établissements éloignés du centre ville.

Interaction avec les enseignants en lien avec le service Ecoles-Médias SEM Formation

En plus de nos projections scolaires pour les élèves du cycle d'orientation et du post obligatoire, cette année le Festival a eu l'occasion de faire une présentation aux enseignants destinée à les informer sur les aspects techniques et théoriques de la création audiovisuelle. Lors de cette rencontre qui a eu lieu le 20 octobre dernier, le festival a pu décrire le festival aux enseignants (avec en exemple des créations récentes sur le web ou les téléphones mobiles) et de proposer une réflexion sur l'intérêt pédagogique des nouvelles pratiques visuelles numériques. Cinéma Tous Ecrans compte réitérer ces présentations afin d'aider à initier les élèves à la réalisation d'une production filmique à l'aide d'un téléphone mobile dans un cadre pédagogique.

10. COLLABORATIONS ET INTERACTIONS GENEVOISES ET NATIONALES

Il est impératif de continuer à renforcer les partenariats culturels, éducatifs, médiatiques, et de travailler avec la communauté cinématographique locale et nationale, les maisons de production, les écoles telles que la HEAD, l'ECAL, l'UNIL et la ZHDK, les associations professionnelles telles que Swissperform, FOCAL, Swissfilms, l'UFMC, Pro Helvetia et bien d'autres déjà associées au festival.

Ceci est important pour l'aide à la création et au développement cinématographique en général en Suisse et pour permettre au festival de se positionner comme plateforme reconnue dans notre pays. De même, il paraît essentiel de collaborer avec les acteurs culturels, économiques et touristiques de la ville et du canton de Genève (office du tourisme, chambre de commerce, organisations internationales, associations, domaine de la formation et de l'éducation, des salons et les organisations internationales). Accroître les échanges avec d'autres festivals/web tv/télévisions/sites web est une démarche logique pour la croissance du festival.

11. EXPOSITIONS

Inviter un artiste dans le domaine du monde de l'audiovisuel à présenter son travail (par ex. photographe, graphiste). (en 2010 le vidéaste Ange Leccia)

12. Question sur une reprise du Marché Swiss Select Market

Compte tenu de l'état du *Swiss Select Market* de Cinéma Tous Ecrans encore non défini, nous sommes en train de chercher des solutions pour 2012.

Nous avons envisagé et discuté une collaboration avec Visions du Réel mais cela s'avère, pour l'instant, uniquement possible au niveau logistique.

L'idée d'un marché online pour les Nouveaux Ecrans a été évoquée et c'est dans cette direction que nous allons continuer à explorer.

13. Union entre Festivals internationaux : rassembler les connaissances

Dans le cadre des Nouveaux Ecrans, une des ambitions de CTE est de développer des synergies en collaboration avec d'autres festivals suisses et étrangers impliqués dans les mêmes sujets. Suite à diverses rencontres professionnelles et discussions avec des responsables de festivals, nous avons enregistré un réel intérêt à créer une plateforme de rencontres et d'échange internationale de haut niveau. Ces échanges prendraient la forme d'une série de conférences annuelle organisée entre tous les membres de l'Union. En rassemblant des acteurs internationaux importants dans le domaine des Nouveaux Ecrans, du web doc aux jeux vidéo en passant par les films pour téléphone portables, nous espérons participer d'une manière constructive au développement de l'exploitation des films pour les Nouveaux Ecrans. D'autre part nous pensons que Genève, ville internationale, serait le siège parfait d'un tel projet.

14. Concept pour les activités annexes destinés aux professionnels et développement de ces activités

Le but de CTE étant de s'affirmer comme une plateforme professionnelle importante en Suisse romande et dans le reste du pays dans les domaines "Tous Ecrans", le concept, pour ces prochaines années, est de continuer à présenter des rencontres ainsi que des ateliers, sur plusieurs tableaux et plusieurs journées. La production, la distribution, la narration, la musique au cinéma sont autant de sujets essentiels que CTE entend développer.

Au sujet de la narration : chaque festival en Suisse traite des nombreux aspects professionnels du cinéma mais à ce jour il n'existe pas de festival concentré sur la narration. Ceci représente une réelle opportunité pour une manifestation traitant de tous les formats comme CTE. Avec la participation et le soutien de partenaires engagés, cette spécialisation a de très grandes chances d'attirer un public important et une attention continue.

L'univers du film évolue si rapidement que s'adapter aux multiples facettes des formats est indispensable: pour obtenir du succès sur le marché il apparaît qu'on ne peut plus destiner les créations à une seule plateforme. Il se passe qu'aujourd'hui, même les producteurs des projets les plus traditionnels, doivent considérer la possibilité de les exploiter et les distribuer sur les plateformes, du web au téléphone cellulaire. La place de plus en plus grande qu'occupent les nouveaux médias et les possibilités offertes par l'expansion du modèle traditionnel de la plateforme unique définissent la formation future des acteurs de l'industrie cinématographique et sont garants du succès futur de l'industrie.

Cinéma Tous Ecrans a reconnu cette évolution depuis déjà plusieurs années. Cette expérience importante nous permet d'ouvrir les débats, de créer des ateliers et d'organiser des conférences sur des thèmes tels que l'écriture et la distribution des séries web, les nouveaux formats pour le téléphone cellulaire et l'exploration de projets cross media en parallèle.

Les groupes cible de ces événements sont les scénaristes, producteurs, distributeurs, réalisateurs, et les créateurs multimédia.

Voici ce que nous envisageons aujourd'hui dans le cadre de notre programme :

Storytelling

Journée "storytelling" sur un thème lié à la narration (en 2010 thème du *storytelling interactif* avec les jeux vidéos). En collaboration avec FOCAL, le Pacte MultiMedia et d'autres partenaires. Des discussions sont en cours avec notamment les organisations FOCAL, "Scénaristes en séries" et "Equinoxe". Grâce à une promotion nationale et internationale, des ateliers, et des intervenants de hauts niveaux, la journée du "Storytelling" est appelée à devenir un événement important en Suisse pour les professionnels suisses et, nous le souhaitons, étrangers. De l'écriture de scénarios classiques à ceux pour les séries télévisées, les films web ou les jeux vidéo, c'est à CTE que l'on traitera en profondeur de ce sujet pour le soutien à l'écriture.

Financement et Distribution

Le financement et la distribution dans le cadre des *Nouveaux Ecrans* se trouvent dans un passage d'expérimentation de toutes parts et dans le monde entier. Quels *business models* envisager pour l'exploitation des web films, comment encourager la création, trouver les financements et assurer, par exemple, la viabilité d'une série web ? Toutes ces questions, au cœur de la production et de la distribution sont d'un intérêt primordial pour la plateforme professionnelle de CTE.

Musique

Master classes et ateliers dédiés à la musique de film. En collaboration avec Alexandre Desplat (*parrain* de la section) ainsi qu'un invité de renommée internationale (réalisateur pour qui la musique est très importante ou un autre compositeur). En collaboration avec l'UFMC (Union Film Music Composers suisse) et la Suisse.

Focus sur les divers métiers du cinéma

Suite à la conférence organisée autour des acteurs avec FOCAL en 2010, CTE continuera à dédier des rencontres sur les métiers du cinéma en collaboration avec des organisations professionnelles et des professionnels dans la branche: opérateur de prise de vues, directeur de photographie, costumier, dialoguiste, directeur de casting, exploitant de salle de cinéma, maquilleur, monteur, producteur, projectionniste, réalisateur, régisseur, scripte... Dans ce cadre, CTE entend faire appel à des professionnels étrangers et suisses ayant réussi leur carrière à l'étranger.

Annexe 2 : Plan financier quadriennal

ANNEXE CTE : PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2011-2014					
CHARGES	Budget 2010	2011	2012	2013	2014
COUT DU PERSONNEL	635'500	647'000	662'000	680'500	697'500
Salaires bruts	430'000	440'000	450'000	460'000	470'000
Charges sociales	62'500	65'000	70'000	73'000	75'000
Frais du personnel	1'700	2'000	2'000	2'500	2'500
Honoraires	109'000	110'000	110'000	115'000	120'000
Défraiements	32'300	30'000	30'000	30'000	30'000
FRAIS GENERAUX	99'100	91'168	91'168	91'168	91'168
Locaux	16'700	8'368	8'368	8'368	8'368
Frais de bureaux (fourniture, documentation, entretien...)	16'500	16'500	16'500	16'500	16'500
Frais informatiques	14'650	14'700	14'700	14'700	14'700
Téléphone	17'000	17'000	17'000	17'000	17'000
Assurances	3'900	3'900	3'900	3'900	3'900
Impôts (TVA non récupérable)	29'700	30'000	30'000	30'000	30'000
Frais bancaires	650	700	700	700	700
FRAIS D'AMENAGEMENT	90'000	-	-	-	-

	Budget 2010	2011	2012	2013	2014
COUTS DIRECTS D'ACTIVITE DU FESTIVAL	626'600	630'700	640'700	647'200	645'000
Frais d'organisation et d'infrastructure festival	165'400	167'000	170'000	170'000	170'000
Projections de films	105'690	106'000	108'000	108'000	108'000
Conférences et présentation films	26'500	28'700	29'700	30'000	30'000
Prix et trophées festival	41'500	40'000	40'000	40'000	40'000
Presse et communication	110'900	112'000	112'000	112'000	112'000
Invités-intervenants festival	90'650	91'000	95'000	100'000	100'000
Réception-soirées	85'960	86'000	86'000	87'200	85'000
VALORISATION ECHANGES PARTENAIRES	173'500	200'000	230'000	250'000	260'000
TOTAL DES CHARGES	1'624'700	1'568'868	1'623'868	1'668'868	1'693'668

PRODUITS	Budget 2010	2011	2012	2013	2014
SUBVENTIONS					
Ville de Genève / DC	299'000	335'000	335'000	335'000	335'000
Ville de Genève / locaux	16'700	8'368	8'368	8'368	8'368
Ville de Genève / autres prestations	4'500	4'500	4'500	4'500	4'500
Etat de Genève / DIP	149'200	180'000	180'000	180'000	180'000
Loterie Romande	390'000	410'000	430'000	440'000	450'000
Loterie Romande / aide réaménagement	80'000	-	-	-	-
Fonds culturel SECSA	47'000	-	-	-	-
Migros % culturel	10'000	10'000	10'000	15'000	15'000
Pro Helvetia	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Total subventions	1'001'400	952'868	972'868	987'868	997'868
SPONSORS					
	370'000	330'000	330'000	330'000	330'000
SSR SRG idée suisse	150'000	120'000	120'000	120'000	120'000
TSR	60'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Pacte Multimédia	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Swisscom	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000
Canal +	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
Autres sponsors	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000
VALORISATION ECHANGES PARTENAIRES	173'500	200'000	230'000	250'000	260'000

	Budget 2010	2011	2012	2013	2014
RECETTES PROPRES	79'800	86'000	91'000	101'000	106'000
Billetterie	53'400	55'000	60'000	70'000	70'000
Vente d'espaces publicitaires	21'100	25'000	25'000	25'000	30'000
Recettes restauration	5'300	6'000	6'000	6'000	6'000
Total apports partenaires et recettes propres	623'300	616'000	651'000	681'000	696'000
TOTAL DES PRODUITS	1'624'700	1'568'868	1'623'868	1'668'868	1'693'868
RESULTAT	0	0	0	0	0

Annexe 3 : Tableau de bord

Cinéma Tous Ecrans utilise chaque année les indicateurs de gestion suivants pour mesurer son activité :

Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
----------------	------	------	------	------

Indicateurs personnel

Personnel administratif et technique (PAT)	Nb de postes PAT fixes en équivalent plein temps (40h/semaine)	6				
	Nombre de personnes	5				
Stagiaires et mandats à durée déterminée	Nb de postes en équivalent plein temps (40h/semaine)	20				
	Nombre de personnes	27				

Indicateurs d'activités

Nombre de projections	Nombre de projections durant le festival : courts-métrages (CM), longs métrages (LM)	100				
Nombre de projections scolaires	Nombre de projections pour les écoles	13				
Nombre de projections gratuites	Nombre de projections gratuites hors projections scolaires	12				
Nombre de films genevois et suisses projetés	Films genevois et suisses projetés dans le cadre des différentes sections	23				
Projections dans le cadre de Geneva Select Market	Nombre de films genevois et suisses visionnés					
	Nombre de films genevois et suisses vendus (promesse d'achat)					
Nombre de cassettes reçues en vue de la sélection	Nombre de films visionnés pour la sélection	1'000				
Nombre de festivaliers	Nombre de spectateurs projections + autres festivaliers	20'000				
Nombre de spectateurs scolaires	Nombre d'élèves/étudiants ayant assisté aux projections scolaires	1'000				
Nombre de collaborations avec d'autres acteurs culturels	ensemble des collaborations avec d'autres acteurs culturels genevois	5				
Nombre de colloques et séminaires	Colloques et séminaires organisés dans le cadre du festival	5				
Nombre d'activités pédagogiques	Ensemble des activités/animations pédagogiques	3				

Billetterie

Billets tarif normal	Billets plein tarif vendus					
Billets à prix réduit	Billets étudiants, AVS, chômeurs					
Billets de faveur	Accréditations + invitations					
Billets d'abonnement	Billets d'abonnement (cartes de festivalier)					
Billets tarif 20 ans/20 francs	Billets 20ans/20francs					
Total		65'000				

Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
----------------	------	------	------	------

Indicateurs financiers

		Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
Salaires PAT	Salaires + charges sociales	voir plan financier				
Charges de fonctionnement	Frais généraux + autres charges					
Charges de production (organisation avant/pendant/après festival)	Coûts directs d'activité du festival hors presse et communication + valorisation échanges partenaires					
Charges de promotion et de publicité	Presse et communication					
Total des charges	Total des charges y.c. subventions en nature					
	Total charges hors subventions en nature					
Recettes billetterie	Recettes liées à la vente de billets					
Ventes et produits divers	Vente d'espaces publicitaires + recettes restauration + valorisation échanges partenaires					
Subventions des collectivités publiques (Ville et Etat)	Subvention DIP + subvention Ville y.c. subvention en nature					
	Subvention DIP + subvention Ville hors subvention en nature					
Dons et autres sources de financement	Dons + sponsors + autres subventions publiques et privées					
Total des produits	Total des produits y.c. subventions en nature					
	Total des produits hors subventions en nature					
Résultat d'exploitation	Résultat net					

Ratios

		Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
Part d'autofinancement	(Recettes billetterie + ventes et produits divers) / total des produits					
Part Subventions Ville et Canton	(Subventions Ville+Etat y.c. subv en nature) / total des produits y.c. subventions en nature					
	(Subventions Ville+Etat) / total des produits hors subventions en nature					
Part de financement autre	(Dons + sponsors + autres subventions publiques et privées) / total des produits					
Part charges de personnel	Salaires + charges sociales / total des charges	30 % max.				
Part des charges de production	(Charges de production + charges de promotion) / total des charges	54 % min.				

Indicateurs dans le cadre du développement durable

Compte-rendu des efforts de Cinéma Tous Ecrans en faveur de l'environnement.

Annexe 4 : Evaluation

Conformément à l'article 22 de la présente convention, les parties signataires s'engagent à procéder à une évaluation conjointe à l'approche du terme de sa période de validité, soit début 2014.

Il est convenu que l'évaluation porte essentiellement sur les aspects suivants :

- 1. Le fonctionnement des relations** entre les parties signataires de la convention, soit notamment :
 - échanges d'informations réguliers et transparents (article 20) ;
 - qualité de la collaboration entre les parties ;
 - remise des documents et tableaux de bord figurant à l'article 8.

- 2. Le respect des engagements mesurables pris par les parties**, soit notamment :
 - le respect du plan financier figurant à l'annexe 2 ;
 - la réalisation des engagements des deux collectivités publiques, comprenant le versement de l'enveloppe budgétaire pluriannuelle dont le montant figure à l'article 15 et à l'annexe 2, selon le rythme de versement prévu à l'article 17.

- 3. La réalisation des objectifs et des activités de Cinéma Tous Ecrans** figurant à l'article 5 et à l'annexe 1, mesurée notamment par les indicateurs figurant à l'annexe 3.

Annexe 5 : Adresses des personnes de contact

Etat de Genève

Madame Joëlle Comé
Directrice
Service cantonal de la culture
Case postale 3925
1211 Genève 3

joelle.come@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 70
Fax : 022 546 66 71

Ville de Genève

Monsieur Jean-Bernard Mottet
Conseiller culturel
Service culturel de la Ville de Genève
Case postale 10
1211 Genève 17

jean-bernard.mottet@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 70
Fax : 022 418 65 71

Cinéma Tous Ecrans

Madame Claudia Durnat
Directrice
Cinéma Tous Ecrans
Case postale 5730
1211 Genève 11

claudia.durnat@cinema-tous-ecrans.com
Tél. : 022 809 69 21
Fax : 022 329 37 47

Annexe 6 : Échéances de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Durant cette période, Cinéma Tous Ecrans devra respecter les délais suivants :

1. Chaque année, **au plus tard le 15 mars**, Cinéma Tous Ecrans fournira aux personnes de contact de la Ville et de l'Etat de Genève (cf. annexe 5) :
 - Le rapport d'activités de l'année écoulée ;
 - Le bilan et les comptes de pertes et profits ;
 - Le tableau de bord annuel figurant dans l'annexe 3 ;
 - Le plan financier 2011-2014 actualisé si nécessaire.
2. Chaque année, **au plus tard le 30 avril**, Cinéma Tous Ecrans fournira aux personnes de contact de la Ville et de l'Etat de Genève les comptes audités et le rapport des réviseurs.
3. Le **31 octobre 2013** au plus tard, Cinéma Tous Ecrans fournira aux personnes de contact de la Ville et de l'Etat de Genève un plan financier pour les années 2015-2018.
4. **Début 2014**, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des trois précédents exercices selon les critères figurant dans l'annexe 4.
5. Sur la base des résultats de l'évaluation, les parties discuteront du renouvellement de la convention. Si elles décident de signer une nouvelle convention, celle-ci devra être finalisée au plus tard le **30 juin 2014**, afin qu'elle puisse être signée au plus tard le **31 décembre 2014**.

Annexe 7 : Statuts de l'association Cinéma Tous Ecrans

CHAPITRE 1 - Généralités

Article 1 – Fondation et forme légale

Sous la raison sociale «CINEMA TOUS ECRANS», il est constitué une association au sens des articles 60 et suivant du Code Civil suisse.

CINEMA TOUS ECRANS (CTE) peut être inscrit au registre du commerce

Article 2 – But et champ d'activité

CTE organise des manifestations afin de promouvoir la création audiovisuelle quels que soient l'origine et les supports.

CTE peut, à cette fin, établir et poursuivre des relations avec tous les représentants professionnels de l'exploitation, de la distribution, de la production, de la réalisation et de l'animation cinématographique et audiovisuelle.

CTE a pour but de rapprocher la télévision, le cinéma et le multimédia dans l'intérêt de la création audiovisuelle de qualité. L'association organise chaque année le festival *Cinéma Tous Ecrans - Festival International du Film et de la Télévision*

CTE n'a pas de but lucratif. En cas de bénéfices, ceux-ci seront entièrement utilisés au profit du but poursuivi.

Article 3 – Domicile, for et durée

CTE a son siège à Genève, au domicile de son secrétariat permanent.

Le for juridique est Genève.

CTE est constituée pour une durée indéterminée.

Article 4 – Moyens d'action

CTE agit dans tous les domaines utiles à la poursuite de son but, notamment elle organise la collecte de fonds. L'association peut accepter des mandats.

CTE s'efforce d'organiser tous travaux favorisant la poursuite de son but.

Article 5 – Neutralité

CTE est ethniquement, confessionnellement et politiquement neutre.

CHAPITRE II - Membres de l'association Cinéma Tous Ecrans

Article 6 – Définition et titre de membre

Peut acquérir la qualité de membre de l'association toute personne physique ou morale impliquée à titre personnel ou professionnel par les buts poursuivis par CTE et qui adhère aux présents statuts.

CTE fait la distinction entre trois types de membres:

- les membres actifs, responsables des manifestations dans le cadre des buts que CTE poursuit;
- les membres passifs, collaborateurs ou sympathisants dont les compétences sont susceptibles de renforcer durablement les engagements de CTE en raison du but qu'elle poursuit.
- L'Association peut nommer des membres d'honneur.

Article 7 – Conditions d'admission

Pour devenir membre de l'association, il faut en formuler la demande par écrit et l'adresser au Comité. Le Comité examine la candidature, émet une recommandation à ce sujet et soumet la candidature pour approbation à l'Assemblée Générale qui statue en dernier ressort.

Le Comité et l'Assemblée Générale ne sont pas tenus de justifier les motifs de leur décision.

Article 8 – Démission

Les membres qui désirent se retirer de CTE doivent adresser leur démission par écrit au Comité un mois à l'avance pour la fin d'une année.

Article 9 – Possibilités d'exclusion

L'exclusion de CTE peut être décidé par le comité contre des membres qui manquent à leurs obligations. Le comité peut exclure de CTE des membres qui, par leurs propos, leurs écrits, leur comportement ou leurs agissements, portent atteinte à l'intégrité de CTE.

Article 10 – Responsabilité

Les membres sont exempts de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de CTE. Les engagements sont garantis uniquement par les biens de CTE.

CHAPITRE III - Organes de l'association

Article 11 – Comité

- Le Comité est élu pour une année.
- Le Comité se compose de 5 à 9 membres maximum, soit d'un Président, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier et de membres. Il peut nommer un vice-président.
Le directeur ne peut pas être élu au sein du comité.
- Le Comité est formé exclusivement de membres actifs.
- Le comité supervise les affaires de l'association et en assure la bonne marche.
L'association CTE est valablement engagée par les signatures (collective à deux) du président, ou du secrétaire général, ou du trésorier, ou du directeur, ou de l'administrateur ou de la comptable.
- Le Comité est régulièrement informé de la stratégie et de la gestion et du budget.
- Le Comité est habilité à prendre toutes les décisions et mesures appropriées pour réaliser les buts de CTE.
- Le Comité représente CTE envers les tiers.
- Le Comité convoque les Assemblées Générales.

Le Directeur doit tenir au courant le Comité de toutes dépenses imprévues au budget.
En fin d'exercice, le Directeur rédige un rapport d'activité et un rapport financier qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Article 12– Les Vérificateurs des comptes

L'Assemblée Générale élit et mandate une fiduciaire pour effectuer la vérification annuelle des comptes de CTE. La fiduciaire établit un rapport de vérification qui est soumis et lu à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale nomme deux vérificateurs des comptes.

Article 13 – Assemblée générale

L'organe suprême de CTE est l'Assemblée Générale des membres.

L'Assemblée Générale ne peut débattre que des points fixés à l'ordre du jour.

Les attributions de l'Assemblée Générale sont les suivantes :

- L'approbation des comptes annuels ;
- La décharge donnée au comité et aux vérificateurs des comptes ;
- L'élection du Comité ;
- L'admission et l'exclusion des membres ;
- La révision des statuts et la dissolution de l'association ;

L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité simple des membres présents. Les décisions concernant d'éventuelles modifications des statuts ou la dissolution de CTE doivent être prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, le président ou, en son absence, le vice-président du Comité, départage.

Un procès-verbal est rédigé après chaque Assemblée ; il est lu pour approbation à l'assemblée suivante.

Article 14 – Réunions ordinaires

L'Assemblée Générale se réunit ordinairement une fois l'an, au cours du premier semestre ; elle est convoquée par écrit au moins dix jours à l'avance. La convocation comporte l'ordre du jour.

Toutes les décharges de gestion sont données valablement par l'assemblée générale ordinaire après présentation du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport de contrôle de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale ordinaire élit chaque année le Comité qui se charge de la bonne marche de l'association, ainsi que d'un vérificateur aux comptes qualifié.

L'Assemblée Générale élit le directeur pour une durée de trois ans renouvelable sur la base d'un programme. Il est chargé de l'exécution matérielle dès la décision prise par l'Assemblée Générale et le Comité.

Article 15 – Réunions extraordinaires

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée, sur décision du Comité ou à la demande écrite d'un tiers des membres ; elle est convoquée par écrit au moins cinq jours à l'avance. La convocation comporte l'ordre du jour.

CHAPITRE IV - Dispositions complémentaires

Article 16– Finances et ressources

Les ressources nécessaires à CTE lui sont fournies par :

- Les finances d'admission et les cotisations annuelles fixées par le Comité ;
- Les dons, les legs ou subventions ;
- Les fonds perçus nécessaires à l'organisation des manifestations afin de couvrir les frais relatifs à la production des dites manifestations ;
- L'obtention de mandats s'inscrivant dans le cadre du but de CTE.

Les ressources servent à couvrir les frais de gestion de CTE. Si l'exercice se boucle par un solde bénéficiaire, celui-ci est obligatoirement investi dans le cadre défini de ses activités.

Article 17 – Mandataires et employés

Les mandataires et employés sont engagés par le Comité.

Le directeur est tenu d'informer le Comité de la bonne exécution des mandats et/ou des tâches qui leur sont confiés. Leur démission ou la dénonciation de leur contrat doit se faire dans les règles prévues par le Code des Obligations ou la Loi du Travail.

Article 18 – Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le premier exercice commence le jour de l'adoption des présents statuts pour finir le 31 décembre 1997.

CHAPITRE V - Dispositions finales

Article 19 – Déviation

En cas de déviation fondamentale du but, l'assemblée est appelée à statuer immédiatement.

Article 20 – Dissolution

Au cas où CTE serait dissoute, l'éventuel actif disponible de CTE après extinction des passifs, sera remis à une institution poursuivant des objectifs culturels similaires. Dans ce cas, l'Association bénéficiaire se chargera d'utiliser les fonds de manière conforme au but poursuivi par CTE.

Les présents statuts sont adoptés par l'Assemblée Générale constitutive du 27 juin 1997, modifiés selon l'Assemblée générale extraordinaire du mercredi 9 avril 2008 et modifiés par l'Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2008.

Fait à Genève le 7 mai 2008.

Annexe 8 : Organigramme et structure

Cinéma Tous Ecrans est une association à but non lucratif, gérée par un comité de direction, présidée par son Président, M. Raymond Vouillamoz.

La direction générale et artistique du festival est assurée par sa directrice, Mme Claudia Durnat.

Cinq pôles d'activités sont gérés avec un/e administrateur/trice, répartis de la manière suivante :

- Un pôle administratif/sponsoring
- Un pôle programmation (comprenant un/e programmeur/trice par « écran » et un/e coordinateur/trice de programmes
- Un pôle formation/éducation
- Un pôle communication
- Un pôle accueil
- Un pôle organisation et technique
- Un pôle jury
- Un pôle conférences/colloques

Le poste de direction ainsi que le poste d'administrateur/trice/sponsoring, le poste de coordination de programmation générale et le poste responsable communication sont des activités à temps partiel à l'année. Tous les autres postes ont des temps d'occupation variés, allant de 1 à 6 mois selon l'activité concernée.